

**Désignation des représentants du Conseil Général
au sein de la commission d'appel d'offres
de plusieurs groupements de commandes**

Rapport n° CG/2011/4

Service Chef de file :

Direction des services de l'assemblée

Service(s) associé(s) :

Direction des affaires juridiques

Résumé :

Ce rapport a pour objet la désignation des représentants du Département du Bas-Rhin au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) de plusieurs groupements de commandes.

A la suite du renouvellement de l'assemblée départementale, et conformément à l'article 8 du code des marchés publics, il revient au Conseil Général de procéder à l'élection au scrutin secret, parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres (CAO) du Département, des représentants (un titulaire et un suppléant) appelés à siéger au sein de la CAO des groupements de commandes constitués dans les domaines suivants :

- l'achat groupé de fournitures courantes et de services récurrents (sel hivernal, fournitures de bureau et papier, équipements de protection individuelle), entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- la création d'une plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics, entre la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse ainsi que "Mulhouse Alsace Agglomération" (M2A)
- la fourniture mutualisée de connexions Internet haut débit pour les établissements scolaires, entre la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- l'achat groupé de repas dans le cadre de la restauration scolaire, entre la ville de Bischheim et le Département du Bas-Rhin.

Le tableau annexé précise pour deux de ces groupements de commandes, les représentants du Conseil Général qui avaient été élus précédemment pour siéger au sein de leur CAO respective.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Général procède successivement à l'élection au scrutin secret des membres titulaires et suppléants, issus de la commission d'appel d'offres (CAO) du Département, pour le représenter dans la CAO des groupements de commandes constitués dans les domaines suivants :

- *l'achat groupé de fournitures courantes et de services récurrents*
- *la création d'une plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics*
- *la fourniture mutualisée de connexions Internet haut débit pour les établissements scolaires*
- *l'achat groupé de repas dans le cadre de la restauration scolaire.*

Strasbourg, le 10/03/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL